

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.060

Modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

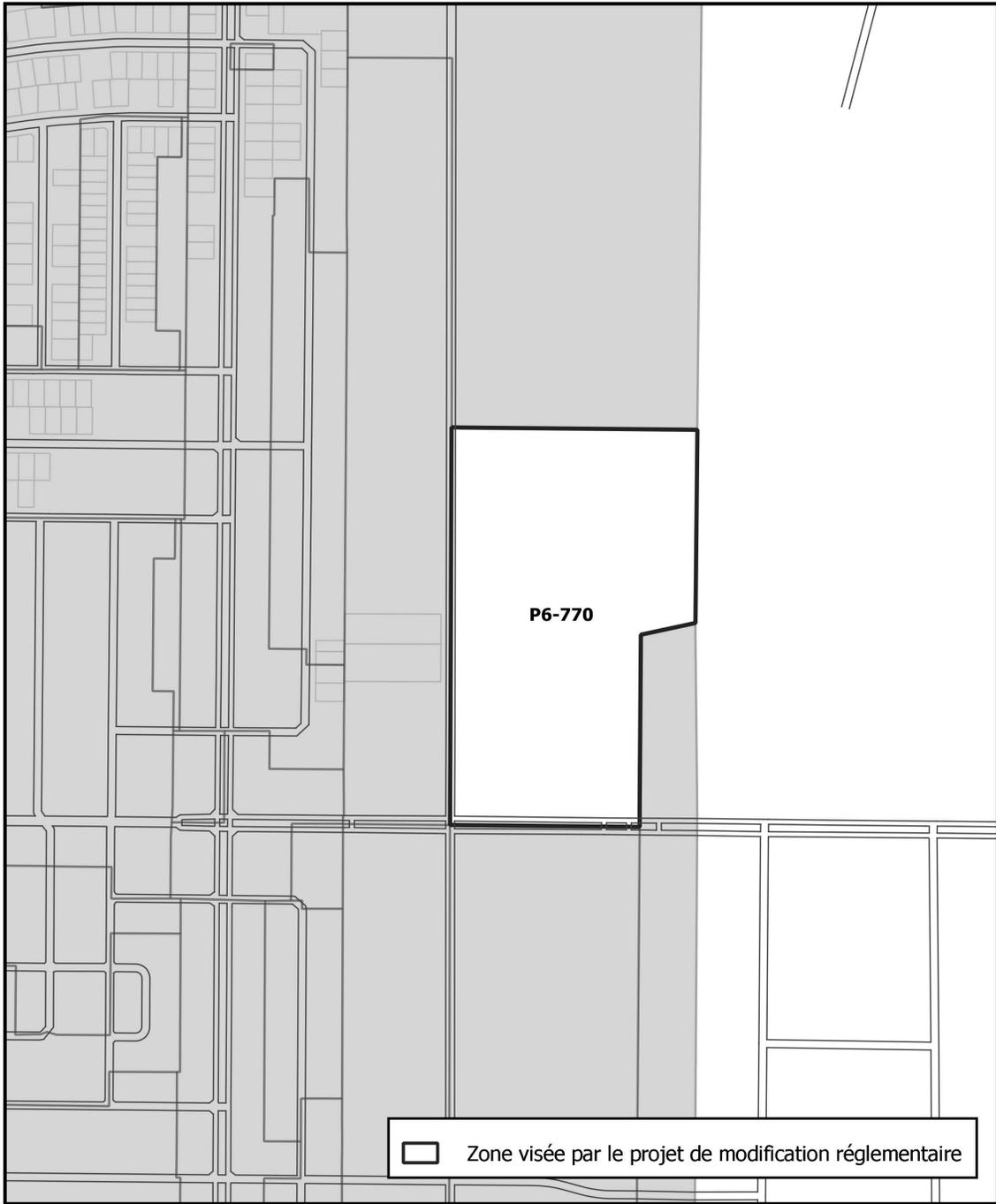
AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2022, le premier projet de Règlement R.R.1562.060 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 10 MAI 2022, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

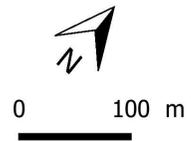
QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



Montréal-Nord
Montréal 

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX
FINS DE CONSULTATION**
**PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE
R.R 1562.060**



QUE ce premier projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal, au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 2 mai 2022.